

**Résumé de la séance du conseil communal
du 06 Mars 2008 à 20 Heures.**

Présents : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sabine MAGIS, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, ~~Christian HERNOUX~~, Mme Sophie VERHELST, M. Jacques PETITJEAN, Mme Brigitte GILLES, M. Christian LATHURAZ. Conseiller (e) s Communaux;
~~Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.~~
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale

Monsieur le Bourgmestre excuse l'absence de Madame Sabrina LAUVAUX, retenue par une réunion du Conseil du CPAS.

Sauf indication contraire, les points sont votés à l'unanimité.

Le Conseil, en séance publique

Décision sur relocation chasses en 2009.

- Décide par 9 oui et 1 abstention (C. LATHURAZ) de relouer les chasses et les pêches communales dont les baux arrivent à l'échéance en 2009 et d'accepter une relocation de gré à gré des chasses communales aux locataires sortants demandeurs pour autant qu'ils acceptent de payer le prix fixé par le conseil communal ainsi qu'aux chasseurs riverains dans le but de regrouper les lots suivants des frontières naturelles dans le cas de petits lots et de recourir pour les autres à la location publique aux enchères.

- Etablit comme suit le tableau récapitulatif des locations de chasses et fixe les prix pour le gré à gré.

NB : Les prix sont fixés à l'indice de mars 2007 et les montants devront être adaptés avec l'indice de 2008 dès qu'il sera connu.

Lot	Divisions	Lieux-dits	Superficie	Prix proposé (Indice mars 2007)	Mode de relocation	Echéance
1	Matagne-la-Grande	Coumagne Grand Bois	Bois : 366,08 ha Plaines : 5,34 ha Total : 371,42 ha	24.972,40 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
2	Matagne-la-Grande	Machurotte	Bois : 256,15 ha Plaines : 26,03 ha Total : 282,18ha	17.696 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
3	Matagne-la-Grande	Navenne Les incultes Malonsart	Bois : 45,25 ha Plaines : 17,36 ha	4.221,93 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18

	Matagne-la-Petite		Total : 62,61ha			
4	Matagne-la-Grande Matagne-la-Petite	Bouquiat Martinelle	Bois : 13,89 ha Plaines : 1,73 ha Total : 15,62 ha	715,27 €	Gré à gré au locataire riverain	28/02/13
5	Matagne-la-Petite	Grand Ry	Bois : 14,03 ha	955 €	Gré à gré au locataire riverain	28/02/13
6	Matagne-la-Grande	T.des Noël Myres, Hurées Paireux	Bois : 75,72 ha Plaines : 5,59 ha Total : 81,31 ha		Location publique	28/02/13
7	Matagne-la-Grande	Petit et grand Parc, Gd Pré	Bois : 9,26 ha Plaines : 31,90 ha Total : 41,16 ha	888,03 €	Gré à gré au locataire riverain	28/02/18
8	Doische Gimnée Niverlée Vaucelles	Népairret B. des Monts T.M. Hennequin	Bois : 67,60 ha Plaines : 13,94 ha Total : 81,54 ha	2.609,76 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
9	Doische Vaucelles	Fir, C. Lahaye Carrières P. Hierges	Bois : 130,61 ha Plaines : 2,60 ha Total : 133,21 ha	8.225,98 €	Gré à gré au locataire sortant ou location publique (2 ème amateur)	28/02/18
10	Doische	Retondus T. de Praile F. de Foische	Bois : 27,98 ha Plaines : 21,39 ha Total : 49,37 ha	1.589,95 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
11	Doische Gimnée Vodelée	La Cloche Rondaye Tirlibiet, Fagne de Vodelée	Bois : 257,19 ha Plaines : 1,38 ha Total : 258,57 ha	13.823,11 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
12	Vodelée Gochenée Soulme	Viez, Prise d'eau Bonne fontaine	Bois : 85,35 ha Plaines : 9,13 ha Total : 94,48 ha	3.210 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
13	Vodelée Soulme	Soulme : Gerdinet	Bois : 201,63 ha Plaines : 22,89 ha Total : 224,52 ha	9.662,60 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
14	Gochenée	Falize, Butia Fond des moirts	Bois : 159,58 ha Plaines : 32,03 ha Total : 191,61 ha	8.284,94 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18

--	--	--	--	--	--	--

- Accepte une relocation de gré à gré des pêches communales aux locataires sortants demandeurs pour autant qu'ils acceptent de payer le prix fixé par le conseil communal et de recourir pour les autres à la location publique aux enchères.

- Etablit comme suit le tableau récapitulatif des locations de pêches.

Lot	Divisions	Lieux-dits	Superficie		Prix proposé	Mode de location	Echéance
			Simple rive	Double rive			
1	Vodelée	Hermeton	630 m		131 ,02 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18
2	Soulme	Hermeton Homéris	2540 m	300 m		Location publique	28/02/18
3	Gochené e	Hermeton Soumiée	1510 m		2.026,98 €	Gré à gré au locataire sortant	28/02/18

Si un des locataires sortants ne souhaite pas reconduire le bail au prix fixé par le Conseil Communal ou si d'autres amateurs se font connaître pour un ou plusieurs lots avant la date fixée dans l'avis publicitaire, ces derniers devront être mis en location publique. Le prix de la location devant être supérieur d'au moins 10 % au prix fixé par le Conseil Communal pour la relocation de gré à gré.

Si le prix de départ de la location n'atteint pas ce montant majoré de 10 %, la reconduction de gré à gré aux locataires sortants ou riverains sera privilégiée ;

Les lots mis en location publique et pour lesquels l'offre sera jugée insuffisante seront remis en location par soumission à une date ultérieure.

Lors de la première séance publique de location aux enchères, il sera accordé un droit de préférence au locataire sortant.

Ce droit de préférence ne sera accordé qu'aux conditions suivantes :

- Le locataire sortant doit être locataire du lot depuis au moins 5 ans.
- Le locataire sortant devra être présent ou valablement représenté à la séance de l'adjudication publique.
- Le montant du loyer obtenu devra au moins atteindre le prix fixé de commun accord entre le Collège Communal et Mr l'Ingénieur de la DNF (Ce prix plancher sera fonction du prix payé pour la dernière année de l'ancien bail et des prix pratiqués au moment de la location.)
- L'adjudicataire devra se conformer strictement aux stipulations du nouveau cahier des charges.

En conséquence, sur base de la dernière offre obtenue, la question sera posée au bénéficiaire du droit de préférence de savoir s'il fait usage de son droit aux conditions fixées ci-dessus ou s'il y renonce.

Il devra répondre sur le champ, son silence valant refus.

Décision de ne plus assurer le transport de matériel autre que celui de la commune (sauf manifestations organisées par le Foyer Culturel).

Décide par 8 oui, 1 non (P. JACQUIEZ) et 1 abstention (M. PAULY) de ne plus assurer le transport de matériel autre que celui de la commune (sauf manifestations organisées par le Foyer Culturel - partenaire de l'Administration Communale).

Décision sur acceptation cession à titre gratuit par la SWL d'une bande de terrain à Doische rue Martin Sandron.

Accepte la cession à titre gratuit de la SWL d'une bande de terrain de $\pm 1,50$ m de largeur sur la longueur de terrain à Doische rue Martin Sandron. et déclare l'utilité publique pour ce dossier.

Changement dénomination partie Quartier du Petit Culot à Matagne-la-Petite : Choix d'un nom de rue.

Décide que la rue « Quartier du Petit Culot » gardera son appellation jusqu'au croisement avec la rue de la Hayette. Après le croisement, elle prendra le nom de rue de la Hayette jusqu'à la limite de Matagne-La-Grande.

Les numéros impairs seront attribués aux maisons situées du côté droit de la rue (en venant de Doische) et les numéros pairs à celles situées du côté opposé.

Plan triennal 2007-2009 - Année 2007/01 - Restauration extérieure de l'église de Matagne-la-Petite - Approbation nouveau projet & cahier spécial des charges - Choix du mode de passation du marché - Demande des subsides - Décision.

- Approuve le projet modifié des travaux de restauration extérieure de l'église de Matagne-la-Petite, au montant de 185.128,46 EUROS TVA Comprise.

Le marché sera passé par la procédure ADJUDICATION PUBLIQUE, après publication de l'avis de marché requis, conformément aux articles 13,14, et 15 de la loi du 24.12.1993 relative aux marchés publics et à l'article 12 de l'arrêté royal d'application du 08.01.1996.

- Sollicite l'intervention financière de la Région Wallonne, dans le cadre du programme triennal des travaux d'investissement d'intérêt public 2007-2009 auprès du Ministre compétent.

Décision sur vente matériel d'imprimerie hors d'usage.

- Marque un accord de principe sur la vente d'une imprimante et d'une trieuse hors-d'usage dans l'état où elles se trouvent. Cet état est censé être connu de toute personne désirant les acquérir.

Les soumissionnaires devront faire offre sur eBay. Si ces machines ne sont pas vendues aux enchères, elles seront évacuées par un ferrailleur.

Sur proposition de Monsieur Christian LATHURAZ

Motion pour une prise en compte des problèmes rencontrés par nos agriculteurs victimes des effets de la crise provoquée par l'apparition de la « fièvre catarrhale ovine ».

Prend une motion de soutien aux revendications de nos éleveurs de Doische;

Cette motion sera adressée à :

- Madame Sabine LARUELLE, Ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture
- Monsieur Benoît LUTGEN, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

Devis forestiers 2008 - approbation devis de voirie forestière n° SS/721/3/2007 du 19.10.2006 - Demande des subsides au Pouvoir subsidiant.

Approuve le devis forestier n° SS/721/3/2007-VOIRIE au montant total de 9.211,40 EUR TVAC. Le coût réel de ce devis est de 3.392,00 € avec une subvention estimée à 1.125,00 €.

Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est levée, il est 20 heures 52 minutes.